



Avant les vacances de Pâques

Comité Technique Paritaire Local

Mardi 27 mars 2007

Formation, fusions, hôtels des Finances : quel avenir pour le Trésor ?

Bilan Formation 2006

Dans une période où d'importantes évolutions voient le jour dans le contenu et l'exercice de nos missions, la formation professionnelle est un sujet crucial.

C'était le point principal de l'ordre du jour du CTPL réuni le 27 avril 2007. Un expert SUD a été désigné.

NOUVEL ORGANIGRAMME, NOUVEL ESPACE

Les organigrammes national et local ont été modifiés en ce qui concerne la formation. Au plan local, en particulier, cela se traduit par un rattachement au « pôle Ressources Humaines », la scission entre audit et formation professionnelle n'étant cependant effective qu'en juin 2007, en lien avec le calendrier des travaux en Trésorerie Générale.

L'installation de la salle de formation fin mai au rez-de-chaussée du bâtiment Foch, permettant d'accueillir jusqu'à 30 personnes, devrait faciliter l'organisation des formations.

LES FORMATEURS

En 2006, un recours plus important a été fait aux formateurs extérieurs au département (17 au lieu de 9 en 2005). 7 formateurs DGI sont en outre intervenus dans le cadre des délégations de compétences croisées. Enfin SUD Trésor a voulu connaître à quoi correspondait la prestation d'un formateur extérieur sur le DI. Ce consultant extérieur est intervenu dans le cadre du système Unix dans le contexte d'une mise en œuvre de Pegase/Patrol, un double outil de supervision, l'un (Pegase) concernant l'ensemble des applications DGCP, l'autre (Patrol) concernant spécifiquement l'application Hélios. En outre, la formation professionnelle a essayé d'inverser la proportion de formateurs chefs de postes et adjoints en recourant plus à ces derniers.

LES FORMES

Quelque soient les chiffres pris, les bénéficiaires de la formation sont moins nombreux en 2006 qu'en 2004 et 2005, les chiffres étant quelque peu supérieurs à ceux de 2003. Ainsi les actions de formation, se répartissant entre formation initiale, formation continue et préparation au concours, représentaient 3635,5 jours/agent en 2006 pour 4409,5 en 2005, 3845,5 en 2004 et 3501 en 2003. L'évolution du nombre de bénéficiaires d'au moins une formation ou de celui des bénéficiaires de la formation continue suit une variation identique. Le nombre de jours/agents en matière de formation continue suit, quant à lui, une évolution un peu différente mais qui n'en demeure pas moins en baisse par rapport à 2005 : 2796,5 jours/agents en 2006 pour 3326,5 en 2005, 2743,5 en 2004 (chiffre équivalent) et 1983,5 en 2003.

SUD Trésor a interrogé la parité administrative sur ces évolutions et notamment la baisse constatée en 2006 (les chiffres de cette année se rapprochant au mieux de ceux de 2004) alors qu'en 2004 débutait la formation Hélios, que des doublons étaient constatés l'année suivante du fait de la pause qualité et de la nécessité de reprendre certaines formations en la matière – nécessité pas forcément propre à 2005 compte-tenu des délais supplémentaires nécessaires au déploiement de l'application – et qu'en 2006 étaient effectués les formations « compétences croisées ». Il nous a été répondu, en particulier, que les formations Clara, RCT et HTR étaient en baisse. En outre, en 2005, les chiffres ont été gonflés par les ½ journées d'information sur la LOLF et la réforme de l'évaluation-notation, la quasi-totalité des agents du département ayant été (in)formés à ces deux occasions.



COMPETENCES CROISEES

En matière de compétences croisées, le TPG a finalement répondu favorablement à la demande de SUD Trésor d'une diffusion synthétique des évaluations par les agents des formations reçues en la matière. Il a ainsi demandé un 1^{er} bilan à titre indicatif. En effet, les évaluations à froid ont débuté et doivent se poursuivre. Différentes remarques sont d'ores et déjà remontées : délai trop long entre la formation et la mise en pratique, formation parfois très dense et trop théorique (allant parfois au delà du périmètre des compétences auxquels les agents peuvent prétendre), des stages d'immersion où l'agent du Trésor est placé en simple observateur, ... Répondant à une question de SUD Trésor, la formation professionnelle nous a affirmé que le contact était maintenu entre agents du Trésor et collègues des impôts après les stages d'immersion. Nous ne reviendrons pas ici sur les remarques que nous avons déjà pu formuler dans des comptes-rendus précédents.

Sur le fond, le TPG nous a indiqué qu'il n'y aurait pas d'extension dans l'immédiat de l'expérimentation. Il s'agit d'approfondir celle-ci pour en tirer toutes les conséquences (implications techniques, réactions diverses) avec un recul de

plus d'un an. Il a également précisé qu'il fallait faire le nécessaire pour que tous ceux qui se retrouvaient concernés par les compétences croisées (par exemple, suite à mutation), et n'avaient pas eu la formation, puissent en bénéficier. Il a également envisagé une offre à la carte (en réponse, par exemple, aux problèmes techniques rencontrés par les agents de la DGI pendant leurs formations). Enfin, il a considéré qu'il fallait se donner une possibilité de réviser la situation en fin d'année pour passer à une vitesse supérieure au besoin.

DIVERSES QUESTIONS ET SUGGESTIONS DE SUD TRESOR

A l'occasion de ce bilan, SUD Trésor a fait plusieurs remarques et suggestions :

- Il semble que la formation « sort des créances dans la loi de sauvegarde », par ailleurs appréciée selon les retours que nous avons, ait peut-être besoin d'être faite sur 2 jours, au lieu d'un, avec plus de cas pratiques. Le message sera passé à qui de droit.
- Nous avons souligné à nouveau l'absence de modules nationaux de formations spécifiques pour les services de Liaison Rémunérations et Pensions et ses conséquences : la formation, notamment des nouveaux venus, y repose sur les agents du service.
- Il serait utile, à côté du catalogue de formations, de faire apparaître sur Magellan, de façon directe ou par le biais d'un lien, une information sur le congé de formation professionnelle, notamment la possibilité de le fractionner. La formation professionnelle nous a signalé qu'elle aurait un accès plus facile à Magellan dès lors qu'elle aura intégré le bâtiment Foch. De façon plus générale, le TPG a précisé qu'il souhaitait, avec la chargée de communication et de l'intranet Magellan, une mise à jour de ce dernier.
- Il faudrait veiller à rappeler dans le courrier de convocation adressé aux collègues qui sont amenés à quitter le département pour formation la nécessité, pour obtenir le remboursement de ses frais de déplacement, de demander une autorisation pour utiliser son véhicule personnel.
- Même si cela concerne le plan national, nous avons regretté que, régulièrement, des corrections dans le cadre de la préparation de concours arrivent après l'envoi de la série suivante de devoirs. De la même façon, les corrections de devoirs retournés avec une note, mais sans commentaire, n'aident pas le concourant. D'après la parité administrative, les correcteurs concernés seraient identifiés et il ne serait plus fait appel à eux la fois suivante. Celle-ci précise que cela pose le problème du recrutement des correcteurs.
- SUD Trésor a soulevé le problème de la formation distancielle qui nécessite une disponibilité de l'intéressé qui est loin d'être toujours le cas. A l'occasion de ce CTPL, la parité administrative nous a informé que la DGCP payait pour cette formation une prestation par agent inscrit.
- SUD Trésor a également rappelé la nécessité de formations ciblées dans le cadre de la formation HELIOS voire de piqûre de rappel quand la formation était trop éloignée de la mise en œuvre pratique. La direction a répondu que le développement d'HELIOS nécessitait un recadrage vis à vis de la réglementation. Au départ, l'impasse a été faite sur les formations métiers (exemple : les hébergés) d'autant qu'il n'y avait pas de demande. En substance, la direction mettrait-elle en cause la connaissance de leur métier par nos collègues ? ! ! En ce qui concerne les formations plus ciblées, la parité administrative a mis en avant, d'une part, la nécessité de faire intervenir des personnes connaissant déjà bien HELIOS et, d'autre part, les échanges d'expérience. Une réunion des comptables et adjoints est prévu en avril et une autre, réunissant une vingtaine d'agents B et C des postes concernés pour des échanges pratiques, pourrait avoir lieu pour la 1^{ère} fois dès le 1^{er} semestre de cette année.

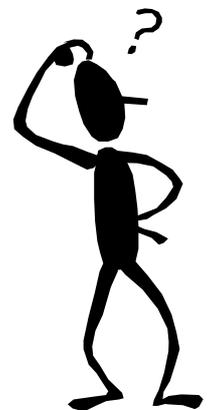
Restructuration du réseau : Un serpent de mer qui nage en eaux troubles !

CE QU'ON NOUS DIT, CE QU'ON NE NOUS DIT PAS ...

Le TPG nous a informé que les projets concernant les restructurations de notre réseau en vue des trois fusions juridiques (pour rappel : Dieuze/Vic sur Seille à Dieuze – future trésorerie du Sud Saulnois, Château Salins/Delme à Château Salins – future trésorerie du Nord Saulnois, Puttelange aux Lacs/Sarralbe à Puttelange aux Lacs) avait été présentés en commission restreinte des services publics. Celle-ci, nous a-t-il précisé, est co-présidée par le Préfet et le Président du Conseil Général et est constituée d'élus dans un effort de représentativité significatif. Dans les trois cas, notre direction locale a rappelé que la fusion juridique serait assortie du maintien d'un « Bureau du Trésor » dans les locaux de la trésorerie appelée à disparaître. Ce bureau serait ouvert deux jours par semaine, convenus avec les élus. Le Président du Conseil Général et les élus directement concernés, au delà d'une pétition de principe sur la présence du service public en milieu rural, auraient, selon notre direction, salué à l'effort du Trésor Public.

Les différentes dispositions évoquées ci-dessus seraient consignées dans une Charte du service public « à peaufiner dans les mois qui viennent », selon les propos tenus en CTPL.

Notre direction locale a sans doute voulu ainsi répondre à la demande d'un dialogue social digne de ce nom. Celui-ci avait été réclamé vivement par les représentants du personnel lors du CTPL du 21 décembre 2006, notamment en ce qui concerne l'intégration des Domaines, l'ouverture de l'Hôtel des Finances de Château Salins et les perspectives de fusions de trésoreries (le statut quo n'étant pas écarté, dans ce dernier cas, lors du CTPL du 18 septembre 2006). Pourtant, le 27 mars, rien ne nous fut dit sur un report de l'ouverture deux jours par semaine, dès le 1^{er} avril, des postes

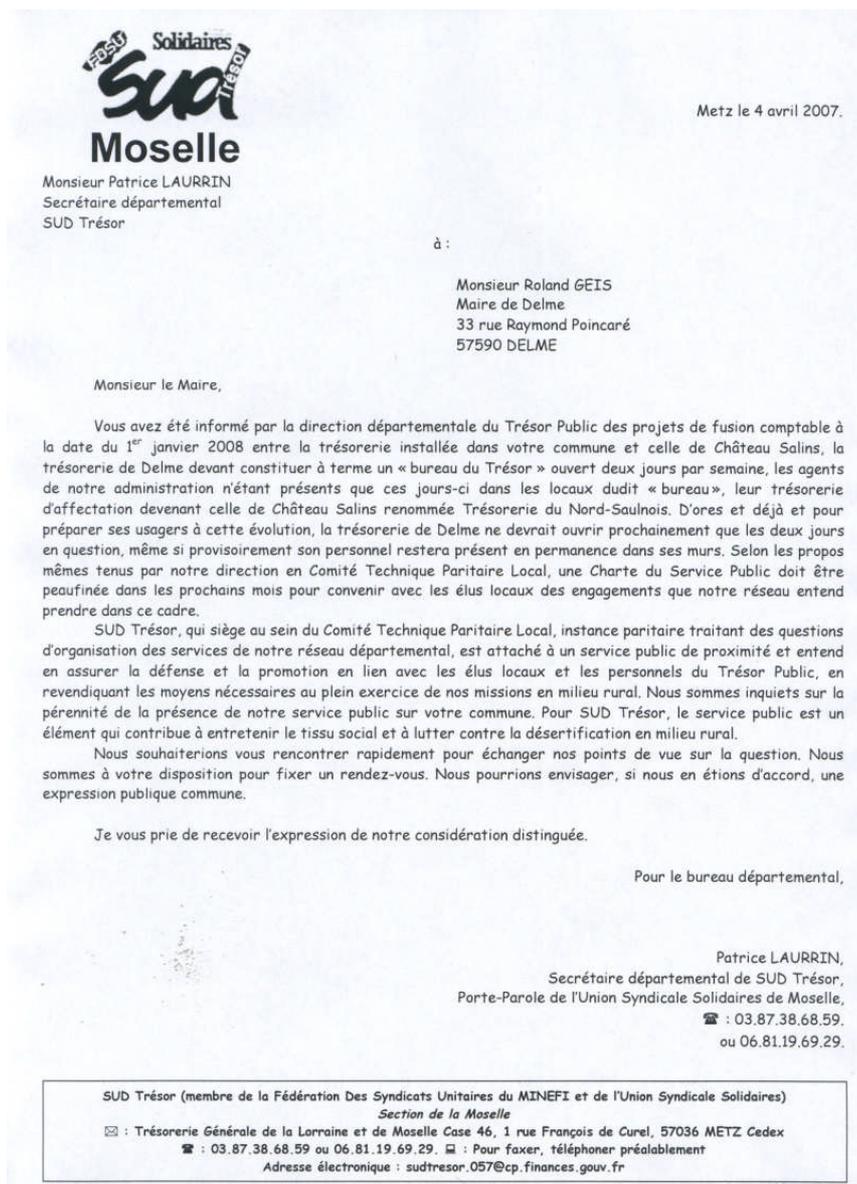


destinés à devenir des « bureaux du Trésor ». Quelle ne fut pas alors notre surprise de découvrir, début avril, à l'occasion d'une visite dans deux des trésoreries concernées qu'elles continuaient d'être ouvertes au public comme auparavant ! La commission restreinte des services publics aurait-elle émis un avis défavorable à ce qui nous était, lors d'un CTPL précédent, présenté comme une sorte d'expérimentation en vue des fusions juridiques voulues par la direction locale ? Nous sommes en droit de le penser. En tout état de cause, rien ne transparut dans le discours de la parité administrative lors du CTPL du 27 mars 2007.

COURSE DE VITESSE ...

Alors pourquoi ce qui semble bien une précipitation de notre administration dans l'élaboration d'une charte de service « Trésor Public en milieu rural » pour chacune des fusions prévues ? En effet, SUD Trésor a pu prendre connaissance d'un exemplaire d'une telle charte. Cet exemplaire – quand on le regarde dans le détail – est finalement tout prêt à être signé par le TPG, le maire de la commune concernée par la transformation de sa trésorerie en bureau du Trésor et le trésorier du futur poste fusionné. Serait-ce là un moyen de prendre de vitesse les représentants du personnel dans la consultation des agents et des élus locaux ?

C'est pourquoi, après avoir visité les trésoreries destinées à disparaître en tant que tel à court terme, SUD Trésor a décidé de s'adresser aux maires des communes dont les postes devraient se transformer d'ici le 1^{er} janvier 2008 en « bureaux du Trésor ». Notre courrier aux maires de Delme, Vic sur Seille et Sarralbe, ainsi qu'au Président des Maires du canton de Delme, a été adressé le 4 avril 2007. Nous reproduisons ci-dessous un exemplaire du courrier au Maire de Delme, les courriers adressés aux autres élus ayant un contenu identique.



L'INTERIM PAS UNE SOLUTION ...

Certes rien ne prédestine forcément l'intérim d'un poste à être le préalable à sa fusion avec une autre trésorerie. Et, en conséquence, il peut paraître difficile de mobiliser au moment où la fonction de chef de poste de la trésorerie concernée n'est pas proposée lors d'un mouvement du cadre A. Mais nous ne pouvons néanmoins que faire le constat que les dernières intérimaires ont régulièrement abouti à une fusion avec fermeture du poste en question, au moins dans son rôle de plein exercice. La méthode est malheureusement désormais éprouvée.

L'intérim, surtout dans une trésorerie de 2 agents, est lourde à supporter. Dans un poste de 2 agents, en particulier, la perspective de la fusion apparaît alors comme une bouffée d'air. En effet, la gestion au quotidien en est rendue difficile, même si les personnels concernés sont installés et ont leur vie dans la commune accueillant le poste. La simple perspective de suivre une formation, de poser un congé, d'envisager un temps partiel remet en cause le fonctionnement de la Trésorerie. Comment ne pas comprendre alors les agents confrontés à une telle réalité dans la perception qu'ils peuvent avoir de la fusion à venir ?

UNE STRATEGIE !

Mais tout a été fait, pensé oserions-nous dire, bien en amont par notre administration et les partisans de la réduction des services publics pour que les personnels concernés soient amenés, en désespoir de cause et faute de création d'emplois à la hauteur des besoins du service public, à considérer la fusion comme un moindre mal. Car cette succession d'étapes a été employée à de multiples reprises et est devenue sans mot dire une méthode. Qu'est-ce qui attend alors ces agents ? Le départ de leur poste, avec, quand ils font le choix de rejoindre la trésorerie fusionnée, une permanence plus

ou moins régulière en mairie, dans la commune où se trouvait leur ancien poste (cas de Volmunster – une ½ journée par mois - et Morhange – deux ½ journées par mois), ou dans un « bureau du Trésor » (cas de Delme, Vic sur Seille et Sarralbe).

LE « BUREAU DU TRESOR » PAS UNE SOLUTION ...

Qu'est ce qui attend plus particulièrement les agents des futurs postes fusionnés au 1/1/2008 avec bureau du Trésor dans l'ancienne Trésorerie en intérim ?

En ce qui concerne les trésoreries du Nord-Saulnois et du Sud-Saulnois et, respectivement, les bureaux du Trésor de Delme et Vic sur Seille, la tâche des agents des nouveaux postes fusionnés n'apparaît d'ores et déjà pas des plus commodes. L'ouverture du bureau du Trésor devrait se faire avec 2 agents. Un maximum d'applications devraient être ouvertes mais une sous-caisse serait maintenue. La gestion du SPL poserait un certain nombre de problèmes. Un seul exemple : les agents assurant la permanence dans le bureau du Trésor viendrait, pour informer l'utilisateur, avec un CD gravé sur la base des données enregistrées la veille dans la trésorerie dont dépend le bureau, sans pouvoir émarger en cas de paiement ... Aucun recouvrement contentieux ne pourra être envisagé à Delme et Vic sur Seille. Seul, selon notre direction, le bureau de Sarralbe serait sensé s'en sortir mieux grâce à Hélios ... Compte tenu de la réalité de l'application en question et des problèmes qu'elle soulève, nous sommes en droit de nous interroger !

UNE SEULE SOLUTION : UNE TRESORERIE DE PLEIN EXERCICE !

Si l'intérim sur le long terme d'un poste de 2 agents n'est pas viable et nécessite le recours à l'équipe de renfort départemental, la réponse n'est pas pour SUD Trésor dans la fusion de la trésorerie d'affectation du chef de poste et de celle dans laquelle il assure l'intérim ni, par conséquent, dans l'organisation d'un bureau du Trésor. Elle est dans l'obtention de moyens pour le poste en intérim : un chef de poste en titre et un effectif d'agents C et B supérieur à 2.

Il y a quelques mois, lors du CTPL du 18 septembre 2006, la situation du Saulnois avait été abordée en soulignant qu'on y trouvait 5 postes, dont 2 en intérim (Delme et Vic sur Seille), pour 30.000 habitants. Si l'on considère simplement le canton de Delme, et d'après les informations que nous avons pu recueillir, sa population est en croissance forte, croissance qui est appelée à se confirmer dans les prochaines années d'autant plus que la proximité de Metz, TGV aidant, et l'installation du Centre Hospitalier Universitaire au château de Mercy devraient même accélérer cette progression. Des lotissements, de nouvelles écoles, des espaces dédiés à la petite enfance sont ainsi en cours de construction.

Comment justifier alors la disparition de la Trésorerie de Delme, idéalement située au centre du canton ? Nous comprenons et soutenons les collègues du poste qui ont refusé cette année l'entretien d'évaluation-notation pour marquer leur désaccord avec le projet de fermeture de la trésorerie de Delme et son remplacement par un bureau du Trésor.



LA DGCP PRETE A PAYER UN LOYER A TEMPS PLEIN POUR UNE OCCUPATION DE LOCAUX 2 JOURS PAR SEMAINE ?

SUD Trésor est d'autant plus inquiet quant à la pérennité des futurs bureaux du Trésor qu'il imagine mal, compte tenu de la politique de réforme de l'Etat marquée notamment par la politique des Domaines, que la DGCP continue longtemps de louer des locaux à temps plein pour une occupation 2 jours par semaine. Nous l'avons fait savoir au Président du CTPL. Si l'intérim ressemble de plus en plus à l'antichambre de la permanence ou du bureau du Trésor, le bureau du Trésor ne peut être, dans un tel contexte, que l'antichambre d'une fermeture annoncée de nos services sur la commune où il est implanté.

Dans ce dossier, SUD Trésor a l'impression que, ou les élus locaux, les personnels du Trésor et leurs représentants sont « promenés » par notre direction, ou notre direction considère comme purement formelle la consultation de tous ceux-ci. Car, chacun de leur côtés et parfois sur des sujets différents, ils ne sont pas parfaitement informés de ses projets et de leur avancée.

HOTEL DES FINANCES DE CHATEAU SALINS : OU EN EST-ON VRAIMENT ?

Nous avons ce même sentiment en ce qui concerne le projet d'Hôtel des Finances de Château Salins.

En CTPL, SUD Trésor a posé la question de l'articulation entre l'ouverture de l'Hôtel des Finances et la fusion juridique entre les trésoreries de Château Salins et Delme. Nous avons compris que la trésorerie du Nord Saulnois intégrerait entièrement, service SPL également, l'Hôtel des Finances. Le protocole est en train d'être examiné entre DGCP et DGI. Les agents de la DGI n'aurait pas accès à l'applicatif SPL mais à celui du recouvrement, tandis que les agents du Trésor auraient accès à Iliad. Puis la direction nous a décrit oralement les lieux, précisant que la question de l'archivage était à revoir ...

Le commissaire, chargé d'examiner les conditions de sécurité, a donné son aval au projet. Nous avons voulu savoir quand serait présenté un plan du futur HdF au CTPL. La direction locale nous a répondu qu'elle devrait pouvoir nous communiquer un plan à « un CTPL de juin ». Pourtant pour le moins un projet de plan du futur Hôtel des Finances est bel et bien d'ores et déjà en circulation ... Nous avons eu l'occasion de le constater ... D'après notre direction qui a précisé que nos collègues de la DGI passent beaucoup par les architectes, les travaux d'aménagement du Centre des Impôts, qui devrait accueillir l'Hôtel des Finances, devraient durer deux mois. D'après d'autres sources d'information, deux mois seraient une vue quelque peu optimiste d'autant qu'aucun appel d'offre n'a été lancé ... ni aucun plan transmis ni côté CP ni côté DGI ... Omission ou erreur d'appréciation ?

LES AUTRES HOTELS DES FINANCES

☛ Sarreguemines

Selon le TPG, en ce qui concerne le futur Hôtel des Finances, sa doctrine n'est pas faite. Dans les murs du CDI, il y a de la place pour Sarreguemines Centre et Campagne mais pas pour la R.F. : laisser seule celle-ci dans le bâtiment qu'elle occupe actuellement n'est pas satisfaisant. Sachant que la Municipale reste en place, la place libérée dans ce bâtiment pourrait être, par exemple, proposée à la Banque de France dans le cadre .. de sa nouvelle organisation (mise en œuvre d'une antenne, la Banque de France cédant son immeuble à Sarreguemines) comme ça s'est fait ailleurs, même si les locaux sont sans doute trop étroits. De toute façon, la CAF, la CPAM, la Chambre des Métiers sont en recherche de locaux. Le RF devrait proposer une réunion en juin à ses différents organismes. Au mieux, l'aménagement de l'Hôtel des Finances nous est annoncé pour début 2009.

☛ Sarrebourg

La direction nous a indiqué qu'elle a commencé à avoir des plans. Au départ, elle n'était pas d'accord sur la surface réservée au Trésor. Désormais, elle ne souhaite pas qu'il y ait deux agents à l'accueil et le reste de leurs collègues à 10 à 15 mètres derrière. La solution envisagée repose sur l'installation de nos services dans l'aile droite du rez-de-chaussée. Doit être également pris en compte le passage du public qui doit pouvoir accéder aux étages.

☛ Hayange

Comment la réorganisation des services aux Impôts touchera le projet ? C'est la question qui semble, selon notre direction, pouvoir impacter les plans du futur Hôtel des Finances.

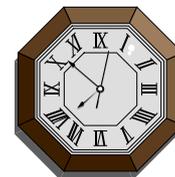
SUD s'est entre autres choses inquiété des questions de sécurité, espérant qu'elles soient bien prises en compte pour ne pas avoir des mésaventures comme dans le midi, sous entendu à l'HdF de Toulouse Cité.

RESEAU : VIGY

SUD Trésor, qui a visité la trésorerie, a souligné qu'il n'était pas possible de laisser les locaux dans l'état actuel jusque fin 2009 alors que le sujet d'une fusion n'est « *pas complètement mur* » selon les propos mêmes de notre direction. En effet, la problématique de la réorganisation de notre réseau doit être envisagée dans le cadre de l'évolution des intercommunalités et de la perspective d'une grande agglomération messine. Il faut reprendre la consultation avec les parlementaires, les élus locaux, ...

Horaires variables de la trésorerie de Château Salins

Dans le cadre de la mise en place de l'Hôtel des Finances de Château Salins, un nouveau protocole ARTT et une nouvelle organisation des horaires variables ont été proposés après consultation des agents. La typologie ARTT choisie est de 38h00 sur 5 jours au lieu, précédemment, de 36 heures sur 4,5 jours.



Les plages de travail sont les suivantes :

Définition des plages de travail	Plage variable de la matinée	Plage fixe de la matinée	Plage variable méridienne	Plage fixe de l'après-midi	Plage variable de l'après-midi
Début	7h15	8h30	11h45	13h15	16h00
Fin	8h30	11h45	13h15	16h00	18h15

Les horaires d'ouverture au public sont par ailleurs modifiés pour une uniformisation avec celle du Centre des Impôts : ouverture du lundi au vendredi de 8h30 à 11h45 et de 13h15 à 16h00, soit une ouverture de 30 heures par semaine.

Ces protocoles devront être revus lors de la fusion entre les trésoreries de Château Salins et Delme.

La parité administrative a rappelé que les récupérations horaires étaient prévues normalement sur plages variables et, sur autorisation du chef de poste, sur plage fixe. Le nouveau modèle national de protocole prévoit que des crédits d'heures ne sont possibles que de façon restrictive : déménagement, archivage, réunions, restructuration, ... la liste n'étant cependant pas exhaustive.

SUD Trésor s'est ouvertement interrogé sur l'intérêt des horaires variables dans le cadre d'une telle vision restrictive.

Travaux de la Trésorerie Générale

D'ici l'été, le bâtiment Foch, rénové devrait être totalement réoccupé : au rez-de-chaussée, la formation professionnelle (15 mai), au 1^{er} étage le CEPL, aux 2nd et 3^{ème} les Dépenses et au 4^{ème} le CFD (fin mai début juin). L'audit devrait emménager mi juin. Les Domaines ont intégré les locaux rue Lafayette pour le début avril.

La 4^{ème} phase des travaux en TG concernera des travaux techniques au DI prévus au 2nd semestre 2006.

Pétition parking St Thiébault à Metz

La pétition « Parking attention danger ! », à l'attention du Président de l'Association des usagers du Trésor Public des parkings messins et du Trésorier Payeur Général, a été signée par 176 agents, directement concernés ou solidaires (y compris quelques collègues de Sierck). Comme nous l'avons rappelé, celle-ci souligne les incertitudes qui pèsent sur la pérennité des abonnements de parkings proposés aux personnels du Trésor Public de la place de Metz. Elle soulève les questions de l'absence d'alternative et d'une subvention de l'employeur qui permette de continuer à payer le même prix. Elle demande une information sur l'évolution du dossier et qu'une solution de continuité soit trouvée.

Le TPG a indiqué que c'était un sujet de discussion avec le Maire de Metz, le calendrier étant décontracté, l'appel d'offre ayant été déclaré infructueux. La rentabilisation par le concessionnaire n'exclue pas la volonté de la Mairie d'augmenter la fluidité du parking (remplacement de mises à disposition permanentes par des stationnements courts), a-t-il ajouté. Le TPG a déclaré qu'il n'avait pas d'éléments concrets supplémentaires à nous donner. Il a évoqué le problème du phasage du calendrier en fonction de solutions alternatives éventuelles tout en s'interrogeant sur le choix que pourraient faire des collègues d'opter pour le remboursement partiel de frais de transports en commun.

Les représentants SUD Trésor :

Patrice LAURRIN ☎ : 03.87.38.68.59.

Michel ALLARD ☎ : 03.87.38.67.38.

CAP locales Lundi 26 mars 2007 Tableaux d'avancement aux grades d'AAP 2, AAP 1 et Contrôleur 1^{ère} classe

Volume de promotions par tableaux d'avancement pour la Moselle

(AAP 2, AAP 1 et Contrôleur 1^{ère} classe)

Ayant vocation au grade d'AAP 2 : 4

Volume de promotion accordé pour la Moselle : 2,03 arrondi à 3 + 1 soit 4 agents à classer
3 agents classés compte-tenu d'une évolution de note négative sur la période 2005/2006

Ayant vocation au grade d'AAP 1 : 104

Volume de promotion accordé pour la Moselle : 28,19 arrondi à 29 + 1 soit 30 agents classés

Ayant vocation au grade de Contrôleur 1^{ère} classe : 34

Volume de promotion accordé pour la Moselle : 8,57 arrondi à 9 + 1 soit 10 agents classés



Rappel des critères généraux de sélection

- 1) prise en compte de l'échelon par ordre décroissant ;
- 2) dans un même échelon, prise en compte de la note chiffrée : note brut 2004 (sauf pour l'accès au grade d'AAP 2 compte tenu de la faible sélectivité), total des évolutions de note 2005 et 2006 par ordre décroissant ;
- 3) dans un même échelon, à égalité dans le total des évolutions de note 2005 et 2006, départage sur l'ancienneté d'échelon par ordre décroissant.

Précision : les agents ayant une évolution négative de leur note égale à - 0,02 ou à - 0,06, l'année précédant l'année de l'établissement du tableau, c'est-à-dire l'année N - 1 (année 2006 pour les tableaux 2007) sont exclus des sélections. Dans le cas où cette évolution négative remonte à l'année N - 2 et/ou à l'année N - 3, « il doit être procédé à un examen approfondi de sa valeur professionnelle, afin notamment de discerner si l'agent a amélioré, depuis, la qualité de son travail » selon les termes mêmes de la note de service n° 07-010-V32 du 12 février 2007.

La note - 0,01, quant à elle, « ne constitue pas à elle seule et de façon automatique un critère discriminant pour l'établissement du tableau d'avancement ».

L'évaluation-notation : ne pas négliger toutes les conséquences !

En tout état de cause, les collègues notés négativement doivent savoir que leur note risque fort de les exclure, si ce n'est les exclure, du tableau d'avancement. Cette incertitude ne peut que nous confirmer à encourager les agents qui s'estiment injustement notés à effectuer un recours, d'autant que même une zone neutre ou un + 0,02 sont loin d'assurer la « qualification » pour le dit tableau ...

Prochains rendez-vous

La CAP locale des contrôleurs et contrôleurs principaux se réunira jeudi 19 avril à 9h30 pour évoquer l'établissement du tableau d'avancement au grade de contrôleur principal.

Les CAP centrales se réuniront quant à elles :

- pour les tableaux d'avancement à AA 1, AAP 1 et AAP 2, le 4 juillet 2007 ;
- pour les tableaux d'avancement à contrôleur de 1^{ère} classe et contrôleur principal, le 3 juillet 2007.